



VACCINATION OBLIGATOIRE

ASSEZ DE CULPABILISATION !

L'annonce de l'obligation de vaccination pour les personnels soignants et non-soignants travaillant auprès des personnes dites « fragiles » - Ehpad, foyers-logements, services d'aide à domicile..., est un véritable coup de grâce pour les agent·e·s concerné·e·s !

Après la destruction de 100 000 lits d'hospitalisation causée par les gouvernements successifs,

Après la pénurie de matériels de protection durant plusieurs semaines alors que la pandémie battait son plein et où les agent·e·s des Ehpad, des services d'aide et de soins à domicile étaient vêtus de sacs poubelles en guise de sur-blouse, sans masque...

Après avoir imposé à des personnels positifs asymptomatiques de rester sur leur poste de travail étant « irremplaçables »...,

Après avoir contraint les agent·e·s cas contacts à venir travailler...,

Après avoir levé, il y a quelques semaines à peine, les mesures sanitaires dans les Ehpad dont la fin de la prise de température des agent·e·s, résident·e·s et familles...

... LES HÉROS D'HIER SONT POINTÉS DU DOIGT AUJOURD'HUI... !

Depuis de trop nombreuses années, les agent·e·s des Ehpad, des services d'aide, d'accompagnement et de soins à domicile sont mis à mal. Manque de personnels, de moyens, rémunérations au plus bas, gel du point d'indice : ça suffit!!!

La Fédération CGT des Services publics soutient pleinement l'ensemble des agent·e·s dans leur libre-choix à se faire vacciner.

Imposer la vaccination à des catégories de professionnels, tout en laissant le reste de la population décider librement, reste incohérent. Dans les Ehpad, mais aussi au domicile des personnes âgées, les agent·e·s seront en contact avec les publics accompagnés, les enfants accueillis, les résident·e·s et leurs familles... qui, eux tous, s'ils le désirent, ne seront pas vaccinés ! Alors... quelle efficacité ?

Dans ce contexte, nous rappelons que la CGT n'est aucunement contre la vaccination mais revendique que si l'option du libre-choix de chaque individu a été choisie, elle doit l'être pour l'ensemble de la population.

Aujourd'hui, si les scientifiques avancent que la couverture vaccinale est insuffisante, exigeons les moyens nécessaires pour que celle-ci soit accessible à tous, sur le temps de travail et sur tous les lieux de travail.

Exigeons de nos employeurs locaux des moyens financiers, humains et matériels suffisants pour respecter les protocoles sanitaires et permettre de ralentir ou d'éviter la propagation du virus... comme de toutes les pathologies qui pourraient être mieux prises en charge avec les effectifs et les locaux nécessaires.

OBLIGATION VACCINALE DES PERSONNELS TRAVAILLANT AUPRÈS DES PERSONNES DITES « FRAGILES » : **LIBERTÉ DE PENSER, LIBERTÉ D'AGIR !**

TESTS PCR / Malgré les annonces présidentielles assurant que les dépistages Covid-19 seraient gratuits pour l'ensemble de la population, c'est aujourd'hui le désenchantement pour de nombreux·ses agent·e·s !

Plusieurs établissements, notamment des Ehpad, ont décidé de dépister chaque semaine les agent·e·s. L'impact financier est immédiat. En effet, une franchise de la Sécurité sociale est appliquée pour chaque test, **allant de 50 centimes à 2,50 euros par test**. Le test n'est donc pas gratuit ! Cette franchise, qui n'est pas à payer directement, est retenue sur les prochains remboursements individuels de la Sécurité sociale. **Il est urgent que le gouvernement renforce sa politique sociale, en prenant en charge cette franchise depuis le début de la pandémie.**